



Plateforme nationale pour les sans-papiers

CHARTRE

Contact

Mattea Meyer, Co-Présidente

Ada Marra, Co-Présidente

www.sans-papiers.ch

plattform@sans-papiers.ch

La plateforme nationale pour les sans-papiers (ci-après : Plateforme) est un ensemble de centres de conseil des différents cantons, d'associations ou organisations locales ou nationales, d'églises, d'œuvres d'entraide, de syndicats, de partis, de parlementaires et d'individus qui soutiennent les objectifs de la plateforme. La plateforme n'a pas de forme juridique, mais est organisée en réseau. Ci-dessous figurent les objectifs, domaines d'activité, la structure de l'organisation et les responsabilités de la plateforme.

1. Objectifs

La plateforme s'engage en faveur des droits et des revendications des sans-papiers en Suisse – à savoir les habitantes et habitants de la Suisse qui n'ont pas d'autorisation de séjour ou d'établissement. Elle a pour objectif de faciliter l'accès à un statut légal stable pour les sans-papier, et cherche à obtenir leur régularisation. Elle soutient et promeut les efforts visant une amélioration de la situation juridique, sociétale et économique des sans-papiers et sensibilise la population à ces enjeux. La plateforme coordonne le travail politique sur le plan national, échange régulièrement sur ces sujets et fait office de centre de conseil pour les questions liées aux sans-papiers.

2. Activités

La plateforme

- met en réseau sur le plan national les actrices et acteurs les plus importants qui s'engagent de manière directe ou indirecte en faveur des sans-papiers ;
- échange régulièrement au sujet des pratiques des autorités et des membres de la plateforme ;
- permet une visibilité et une capacité d'action sur le plan national ;
- prépare et diffuse des prises de position communes ;
- est compétente pour le travail de lobbying et les activités tournées vers l'extérieur, ainsi que pour la sensibilisation sur le plan national. Elle ne s'engage toutefois pas sur des cas individuels.

3. Organisation

3.1 Membres de la plateforme

Les membres de la plateforme peuvent être des associations, des organisations, des syndicats, des églises, des personnes physiques ou des partis qui s'engagent de manière directe ou indirecte en faveur des droits et des revendications des sans-papiers et soutiennent les objectifs de la plateforme.

La plateforme décide de l'inclusion ou de l'exclusion de membres.

Chaque membre a une voix lors des votes. Les organisations délèguent une personne physique pour faire usage de leur droit de vote. La majorité des représentant-e-s des organisations ont un droit de veto. Un retrait de la plateforme est possible pour la fin de l'année civile.

Les membres reçoivent en cas de besoin des informations écrites (par courriel) au sujet des thèmes actuels liés aux sans-papiers, sont invités aux séances de la plateforme, et peuvent prendre part à des groupes de travail.

Les membres paient une contribution financière annuelle.

3.2 Groupe de coordination

Le groupe de coordination est le comité stratégique de la plateforme. Il se compose de la présidence, ainsi que de trois (au minimum) à cinq (au maximum) membres. Le groupe de coordination (à l'exclusion de la présidence) doit être composé en majorité de représentant-e-s d'organisations qui ont une activité de conseil et sont en contact direct et régulier avec les sans-papiers. Le groupe de coordination veille à ce que les différentes régions linguistiques soient représentées en son sein. Les membres du groupe de coordination sont élu-e-s chaque année par la plateforme. Les mandats successifs (y compris à de multiples reprises) sont possibles.

Le groupe de coordination se rencontre deux à quatre fois par année. Les membres du groupe de coordination ont l'obligation de prendre part aux séances du groupe de coordination ainsi qu'à celles de la plateforme. Afin de garantir une certaine continuité, les membres du groupe de coordination s'engagent à assurer la fonction pour un minimum d'une année.

En cas d'absence de longue durée planifiée ou de départ de l'organisation membre, un-e remplaçant-e, élu-e par la plateforme, est nommé-e. Un retrait du groupe de coordination est possible pour la fin de la mandature, et doit être communiqué à la présidence au moins trois mois auparavant.

3.3 Présidence

La plateforme élit un-e président-e, ou une co-présidence. La présidence ou la co-présidence est choisie de préférence parmi les membres actifs-ives ou passé-e-s du Parlement fédéral. La plateforme élit en outre un-e vice-président-e parmi ses membres (sauf en cas de co-présidence). La durée du mandat de la présidence/co-présidence/vice-présidence est de deux ans. Le mandat peut être renouvelé de manière illimitée.

Un retrait de la présidence/co-présidence/vice-présidence est possible pour la fin du mandat et doit être communiqué trois mois auparavant.

4. Responsabilités

4.1 Responsabilités des membres

Les membres de la plateforme

- élisent la présidence/co-présidence/vice-présidence, ainsi que les membres du groupe de coordination ;
- approuvent le budget, les comptes, la planification annuelle et le rapport annuel ;
- financent par le biais des contributions annuelles des membres le site www.sans-papiers.ch;
- fixent le montant des contributions financières annuelles des membres ;
- se rencontrent au minimum trois fois par année pour une séance de la plateforme et échangent sur les pratiques des autorités et des centres de conseil ;
- ont le droit de recevoir des informations du groupe de coordination au sujet de ses travaux ;
- discutent des questions de principe et adoptent les réponses aux consultations politiques au sujet de projets de loi sur le plan national ;
- peuvent proposer des tâches au groupe de coordination ;
- peuvent en cas de besoin mandater ou être mandatés pour des groupes de travail.

4.2 Responsabilités du groupe de coordination

Le groupe de coordination

- représente la plateforme à l'extérieur ;
- prépare la planification annuelle, le rapport annuel, les comptes et le budget, et les soumet à la plateforme pour approbation ;
- est chargé du travail de lobbying, coordonne et mène les rencontres régulières avec les autorités (p. ex. avec le Secrétariat d'État à la migration, SEM) ;
- prépare les réponses aux consultations politiques au sujet de projets de loi sur le plan national dans le domaine des sans-papiers, les soumet à la plateforme pour décision et les finalise (une décision par circulaire est possible);
- rédige des prises de position politiques au nom de la plateforme et prend position sur les sujets d'actualité en lien avec les sans-papiers lorsque les délais ne permettent pas de consulter la plateforme dans le cadre d'une séance ;
- informe les membres lors des séances de la plateforme sur les travaux du groupe de coordination et sur les principaux objets politiques en lien avec les sans-papiers ;
- en cas de besoin, met sur pied des groupes de travail spécifiques en intégrant les membres de la plateforme et des expert-e-s externes ;
- est chargé du travail vis-à-vis de l'extérieur et répond aux différentes sollicitations de la population au sujet des sans-papiers (individus, médias, etc.) ;
- s'occupe du secrétariat de la plateforme ;
- établit et met à jour la liste des membres ;
- est responsable de la gestion, du contenu et de la mise à jour du site internet www.sans-papiers.ch, à l'exclusion du contenu et de la mise à jour des pages de la rubrique « Collectifs par cantons ».

4.3 Responsabilités de la présidence

La présidence ou la co-présidence, et en cas d'empêchement la vice-présidence :

- convoque les séances de la plateforme et du groupe de coordination et les préside ;
- est responsable de tenir une veille des objets politiques en lien avec les sans-papiers et d'en informer la plateforme ;
- est chargé de coordonner et de faciliter le travail de lobbying au sein du Parlement et envers les autorités.

5. Finances

Les moyens financiers de la plateforme sont composés des éléments suivants :

1. Les contributions financières annuelles des membres.
2. Les dons et donations.
3. Les produits de ses activités.
4. Les intérêts des sommes placées.

L'ensemble des moyens financiers de la plateforme ne peuvent être engagés pour des activités ou soumis à des conditions qui sont en opposition avec les objectifs poursuivis par la plateforme.

La plateforme n'a pas de personnalité juridique. Ainsi, les moyens financiers de la plateforme sont gérés à titre fiduciaire par CSP Vaud (y compris l'encaissement des contributions financières des membres) et figurent dans les comptes annuels de cette dernière.

Les contributions financières sont fixées ainsi :

Membres individuels : CHF 30.–

Organisations : CHF 100.–

Une contribution annuelle réduite peut être accordée sur demande individuelle à la plateforme.

Adopté à Berne le 15.01.2019.